

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DAÏRA D'AZAZGA
COMMUNE D'AZAZGA
NIF N°098415185123231

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Le chargé de la gestion des affaires de la commune d'AZAZGA, conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert N°06/2026 en vue de l'exécution et le règlement des : **Travaux d'Aménagement du Cimetière communal à IMLEL**
Qu'à la suite de réévaluation des offres, après l'annulation de 1^{er} moins disant le projet est attribué à titre provisoire aux fournisseurs suivants :

Projet	Fournisseurs	Montant (DA) en TTC	Délai	Critère de sélection/observation
Travaux d'Aménagement du Cimetière communal à IMLEL	ETB /TCE GTPH/ HADJ ARAB Samir NIF N° : 18915400192817401500	Montant corrigé: 47 758 984,00 DA	130 jours	Offre moins disant parmes les prés qualifiés techniquement

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours de la commission des marchés dans un délais de dix(10) jours à compter de la date de la parution de ce présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ,la presse et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

AZAZAZGA le :
Le chargé de la gestion des
Affaires de la commune